

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation : conventions avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) "Lieux d'accueil" au titre de l'année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI), des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par huit CCAS. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

Depuis de nombreuses années, 17 associations du département et 8 centres communaux d'action sociale (CCAS) ont engagé des actions d'accompagnement des BRSA en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Le Département entend soutenir ces initiatives de contractualisation et d'accompagnement social de près de 22 000 bénéficiaires par an.

Le présent rapport concerne les 8 CCAS – lieux d'accueil. La convention cadre 2019 pour les CCAS – lieux d'accueil arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler pour l'année 2020.

Pour 2020, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 70 % à la demande de l'organisme après notification de la convention signée ;
- 20 % sur présentation du bilan intermédiaire au 30 juin ;
- 10 % correspondant au solde, sur présentation du bilan final de l'action.

Les 8 CCAS partenaires du Département ont accueilli, contractualisé et suivi en moyenne :

- 6 276 foyers RSA en 2018 ;
- 6 579 foyers RSA au 30 juin 2019.

Les objectifs fixés pour l'année 2020 permettront le suivi de 6 330 à 6 776 foyers en moyenne.

Il est proposé d'accorder pour 2020 la somme de 2 243 133 € pour la mission d'accueil, de contractualisation et de suivi confiée aux huit CCAS lieux d'accueil des Bouches-du-Rhône, selon les propositions énoncées dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL